

La Rochelle le 25 décembre 2013

Aux présidentes, présidents,
Aux directrices, directeurs

Madame, monsieur,

La grille des salaires, applicable au 1er Janvier 2014, a été négociée avec les organisations syndicales le 12 novembre 2013.

Aucun accord n'avait été obtenu et le syndicat employeur avait pris la décision unilatérale d'augmenter la valeur du point de 0,9%.

L'ajustement conventionnel étant calculé par rapport au SMIC du 1er janvier de l'année concernée (voir page 2 de l'accord), il est donc revalorisé dès sa parution.

Du fait de la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier de 1,1% et donc du nouvel ajustement conventionnel recalculé, il y avait un écrasement du coefficient 190 qui nous oblige à revoir la valeur du point.

Celui-ci est donc augmenté de 1% au lieu des 0,9%.

Veillez trouver en pièce jointe la nouvelle grille des salaires au 1er Janvier 2014

Cordialement

Le président
Michel Carmona

